



CONSULTATION ÉCRITE
(En raison de la pandémie de la COVID-19)

Projet de règlement n° 20-12

**RÈGLEMENT RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE
CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN
IMMEUBLE (PPCMOI) POUR LA CONSTRUCTION D'UN PROJET
IMMOBILIER DE MINI-MAISONS**

À toutes les personnes intéressées par le projet de règlement n° 20-12 « Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour la construction d'un projet immobilier de mini-maisons », la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Sept-Îles, donne avis public de ce qui suit :

- 1° Le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 26 octobre 2020, le projet de règlement n° 20-12 « Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour la construction d'un projet immobilier de mini-maisons ».
- 2° L'objet de ce règlement est d'adopter un règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin de permettre la réalisation d'un projet de construction immobilier de mini-maisons.
- 3° En raison de la **pandémie de la COVID-19**, le conseil municipal a décidé de remplacer l'assemblée publique de consultation requise par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme par une **consultation écrite**.
- 4° Les personnes désirant s'exprimer sur ce projet de règlement peuvent faire parvenir leurs commentaires par écrit d'ici **le 19 novembre 2020** au Service de l'urbanisme, de la manière suivante:
 - Par la poste : 546, avenue De Quen, Sept-Îles (Québec) G4R 2R4
 - Par courriel : urbanisme@septiles.ca
 - Dans la boîte à courrier : située à l'hôtel de ville au 546, avenue De Quen

Les commentaires reçus seront transmis au conseil municipal avant l'adoption du règlement.

- 5° Ce projet de règlement ainsi que toute la documentation relative à cette modification de zonage (nature de la demande, documents au soutien de la demande et analyse du Service de l'urbanisme) seront disponibles pour consultation sur le site Internet municipal à l'adresse **septiles.ca**.

DONNÉ À SEPT-ÎLES, ce 27^e jour du mois d'octobre 2020.

M^e Rebecca Monaco
Greffière adjointe

- CERTIFICAT DE PUBLICATION -

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Sept-Îles, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché dans l'hôtel de ville, une copie de l'avis ci-dessus, le 4 novembre 2020 et que j'ai fait publier copie dudit avis dans le journal *Le Nord-Côtier*, édition du 4 novembre 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 4^e jour du mois de novembre 2020.

M^e Rebecca Monaco
Greffière adjointe
RM/vc